Section locale Haute-Vienne / Creuse

Limoges, le 10/07/2025

Droit de Réponse

Le 9/07/2025, le SPIP de Limoges a pris connaissance, par hasard, d'un tract venant de la section locale de la CGT Pénitentiaire de Limoges suite à un incident technique survenu le 08/07/2025 au sein de la Maison d'arrêt de Limoges.
Au regard des accusations portées, nous souhaitons rétablir la réalité des faits.

Le 08/07/25, le coordinateur socio-culturel, une CPIP contractuelle et la conseillère mission locale Justice sont intervenus sur la Maison d'arrêt de Limoges dans le cadre d'un atelier qui devait se dérouler jusqu'à 16h00 comme mentionné sur les plannings transmis à la détention et validés en CPU.
A 15h55, le collègue a appelé une première fois à l'interphone pour signaler à la PEP la fin de l'atelier. Malgré plusieurs essais à l'interphone et en essayant d'appeler à même la voix, aucun membre du personnel de surveillance n'est intervenu.
Les détenus présents à l'atelier commençant à s'impatienter, et n'ayant pas de moyen de contacter la détention, la décision de déclencher l'alarme portative interpersonnelle a été prise à 16h20 soit 25mn après le premier appel.
Les personnels de surveillance ont été très réactifs et n'ont pas compris sur le moment, à juste titre, ce déclenchement d'alarme.
A l'issue de cet incident, la détention a contrôlé l'interphone « salle polyvalente-PEP » et celui-ci s'est avéré être hors service.

Le SPIP de LIMOGES a totalement conscience des conditions déplorables de travail du personnel pénitentiaire de la Maison d'Arrêt : surpopulation, vétusté, difficultés ressources humaines, … La défaillance de l'interphonie étant une illustration supplémentaire du manque de sécurité.

Nous rappelons que des cellules de veilles sont menées depuis plusieurs mois entre les OS de la MA et les OS du SPIP afin d'apaiser les relations entres les personnels.
Nous encourageons donc la CGT Pénitentiaire, **qui les a toutes boycottées**, à nous rejoindre lors de ces instances.

Le SPIP de LIMOGES souhaite continuer à collaborer avec l'ensemble du personnel de la Maison d'arrêt dans l'objectif commun d'améliorer les conditions de travail (relations interpersonnelles, conditions matérielles…) et de mener à bien nos missions.

Les OS du SPIP réunies en intersyndicale appellent donc à l'apaisement et au respect mutuel.